



CONCOURS D'AFFICHES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Année 2009-2010

Règlement du Concours

Article 1-Le Thème :

"LA VARIETE DE LA VIE SUR LA TERRE"

Article 2 – Le Public :

Elèves des Etablissements Publics et Privés

Cycle 1 : Classes de Maternelle

Cycle 2 : Classes C.P., C.E.1, C.E 2

Cycle 3 : Classes C.M.1, C.M. 2

Cycle 4 : Collèges

Cycle 5 : Institut Médico Pédagogique et Centre d'Aide par le Travail

Article 3– Technique :

Les affiches devront :obligatoirement avoir le format A3 (29,7 x 42 cm)

Elles pourront être un dessin, un collage, ou un assemblage de photos.

Dans le cas d'assemblage ou de collage, les photocopies couleur de format A3 sont acceptées.

Les enfants et les adultes des C.A.T. sont autorisés à utiliser l'ordinateur pour réaliser leurs créations.

Les affiches doivent être des œuvres originales, individuelles ou de groupe (2 à 3 personnes). Elles mettront en évidence les qualités de création de leurs auteurs.

Le texte du thème peut éventuellement être présent sur l'affiche.

Les principaux critères d'appréciation seront : l'efficacité du message, l'originalité et la composition artistique.

Article 4 – Présentation et sélection

Au dos de chaque affiche, le ou les candidats devront faire figurer :

- l'Etablissement et la classe du candidat
- le nom et le prénom du candidat, ou mentionner "groupe",
- la date de naissance du candidat (ne rien mentionner en cas d'œuvre de groupe),
- le club ayant sélectionné le candidat devra faire figurer : son nom, sa zone, son district.

Une présélection au niveau des clubs sera organisée afin de limiter à trois le nombre d'affiches par catégorie.

Les affiches devront être adressées au plus tard le 31 mars 2010 au Chargé de Mission "Développement Durable" du District.

Elles seront exposées lors du congrès et feront l'objet d'un vote du public.

Les affiches gagnantes lors du Congrès de Printemps devront parvenir au Président de la Commission Nationale Humanisme le jeudi 20 mai 2010 avant 18 heures pour présentation à la Convention Nationale de DIJON.

Article 5 – Jury

Lors de la Convention Nationale, le Jury est composé de 3 professionnels (Développement Durable, Communication, Enseignement), qui se nomment un Président. La voix du Président du Jury est prépondérante en cas d'égalité des votes.

Les décisions du Jury sont sans appel.

Article 6– Récompenses

A/ Les Prix du District.

Le District décernera à chaque cycle un Prix au Congrès de Printemps d'une valeur définie par son Gouverneur. Les Représentants du Club remettront ces prix eux-mêmes à la classe de l'établissement du candidat auteur de l'affiche primée.

Ces Prix sont destinés à l'achat de matériel pédagogique, ou à la réalisation d'actions pédagogiques en relation avec le développement durable.

B/ Les Prix du District Multiple.

Le Concours d'affiches est un concours national. Les affiches, primées lors du Congrès de Printemps des Districts, seront présentées à la Convention Nationale de DIJON. Le District Multiple décernera un Prix d'un montant de 150 €uros pour chaque cycle, à la classe du candidat, et de 100 €uros pour le lauréat, qui peut être une personne ou un groupe.

Article 7 – Participation

Le fait de participer au présent concours implique l'acceptation par les candidats, leur classe et leur Etablissement du présent règlement et de la règle suivante :

Les affiches présentées dans le cadre du présent concours, qu'elles aient été primées ou non, resteront la propriété des clubs organisateurs, qui sont libres de les reproduire, afin de promouvoir leurs actions.

Article 8 – Droits d'auteur

Chaque participant autorise le Lions Club International à utiliser éventuellement les oeuvres à des fins de promotion de ses actions, et abandonne ses droits à l'image, sans conditions ni contrepartie.

Paris, le 1^{er} juillet 2009

Régis FLORENT
Président de la Commission Nationale
HUMANISME
regis.florent@free.fr

Roland CHAILLOT
roland.chaillot@wanadoo.fr

Stéfan LEVENDOF
stephane.levendof@orange.fr
GOUVERNEURS de LIAISON

Coordinateur de District
COMMISSION HUMANISME 103

Chargé de Mission
DEVELOPPEMENT DURABLE 103



CONCOURS D'AFFICHES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Année 2009-2010

FICHE D' INSCRIPTION A REMPLIR PAR LES CANDIDATS

CLUB: DISTRICT:

NOM de l' ETABLISSEMENT:

CYCLE CLASSE:

NOM du Candidat: Mme Melle M.

PRENOM: DATE DE NAISSANCE:

ADRESSE:

TELEPHONE: COURRIEL:

PRESENTATION de L'AFFICHE (succincte)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Engagement : Je (nous), soussigné(e,és), reconnais(sons) avoir pris connaissance du règlement du **CONCOURS D' AFFICHES DU DEVELOPPEMENT DURABLE** du LIONS CLUB INTERNATIONAL D. M. 103 France et je (nous) l' accepte(ons).

Fait à

Signature(s)

Candidats

Le Chef d'Etablissement

Ce document est à apposer au dos de chaque affiche et doit être adressé au plus tard le 31 mars 2010 au Chargé de Mission "Développement Durable" du District 103 :